



► POUR DIFFUSION IMMEDIATE: 30 septembre 2016

## SEBASTIAN VETTEL FAIT L'ÉLOGE DE LA NOUVELLE PISTE DU CIRCUIT INTERNATIONAL DE SEPANG



**Sepang, Malaisie** : Sebastian Vettel a fait l'éloge du Circuit International de Sepang avant le Grand Prix de Malaisie de ce weekend. Le revêtement routier de ce lieu légendaire a été rénové en utilisant Shell Cariphalte Racetrack – un bitume haute performance spécialement développé pour une utilisation sur les circuits automobiles.

Le pilote quatre fois champion du monde de la Scuderia Ferrari a commenté les performances de la piste, quelques instants après avoir foulé ce circuit de

5.543km avec son équipe avant une course où il a déjà démontré son talent en remportant quatre victoires et sa première au sein de la Scuderia Ferrari l'année dernière.

Shell a fourni des solutions de bitume au Circuit International de Sepang depuis que celui-ci a ouvert ses portes en 1998. Cette dernière réfection de la piste a débuté en février 2016 de manière à répondre aux derniers standards internationaux de la FIA, et améliorer les conditions de conduite dans les courbes pour les pilotes.

Sebastian a déclaré : « Je suis venu sur le circuit aujourd'hui et de ce que j'en ai vu, la surface de la piste semble excellente. Il est important que ces pistes soient entretenues régulièrement de manière à nous offrir la meilleure performance possible quand nous conduisons, et aussi à s'assurer que la sécurité sur le circuit est respectée. Je pense que la nouvelle surface est beaucoup plus lisse et moins agressive, ce qui nous aide à améliorer la tenue des pneumatiques et les conditions de course par temps de pluie. »

« La Malaisie est l'un des circuits les plus exigeants du calendrier, en particulier avec de telles températures et taux d'humidité, mais le bitume que propose Shell est à même de supporter ces conditions ainsi que la contrainte de 22 Formule 1<sup>TM</sup> parcourant le circuit. J'ai hâte de tester cette surface pour la première fois pendant les séances d'essais libres. »

John Read, Directeur Général de la Technologie chez Shell Bitumes a déclaré : « Nous avons travaillé dur pour atteindre sur le circuit de Sepang une qualité de surface de course unique et pour nous assurer que la performance de la piste est optimisée pour la course en compétition. Shell a contribué en tant que fournisseur de solutions de bitume en apportant la flexibilité d'adaptation aux spécifications particulières liées aux besoins de la surface. »



« Sepang est l'un des circuits les plus compliqués pour nous à maintenir compte tenu des conditions tropicales extrêmes présentes en Malaisie, mais nous sommes ravis du résultats et nous espérons qu'il sera le théâtre de moments de course fantastiques lors du Grand Prix de ce weekend. »

## **CONTACT PRESSE :**

### **Shell Bitumes Monde :**

Oliver Lim + 65 9727 8960 o.lim@shell.com

### **Shell Bitumes :**

Marion Thillou +33 (0)157606806 [marion.thillou@shell.com](mailto:marion.thillou@shell.com)

## **À PROPOS DE ROYAL DUTCH SHELL PLC**

Enregistrée en Angleterre et au Pays de Galles, la société Royal Dutch Shell plc, dont le siège social est situé à La Haye, est cotée sur les places de Londres, d'Amsterdam et de New York. Les sociétés Shell opèrent dans plus de 80 pays et territoires à travers le monde, dans les secteurs de la production et de l'exploration pétrolière et gazière, de la production et de la commercialisation de gaz naturel liquéfié, de la fabrication et de la commercialisation et du transport de produits pétroliers et chimiques. Elles participent également à des projets d'énergies renouvelables. Pour de plus amples informations, rendez-vous sur [www.shell.com](http://www.shell.com)

## **AVERTISSEMENT**

Les sociétés dans lesquelles Royal Dutch Shell plc détient directement et indirectement des investissements sont des entités séparées. Dans le présent communiqué de presse, « Shell », « Groupe Shell » et « Royal Dutch Shell » sont parfois utilisés par commodité lorsqu'il est fait référence à Royal Dutch Shell plc et ses filiales en général. De même, les mots « nous » et « nos » sont également utilisés pour désigner des filiales en général ou ceux qui travaillent pour elles. Ces expressions sont également utilisées lorsque l'identification de telle société ou de telles sociétés n'a pas d'objectif utile en soi. « Filiales », « filiales Shell » et « Sociétés Shell » telles qu'elles sont utilisées dans le présent communiqué de presse désignent les sociétés dont Royal Dutch Shell détient directement ou indirectement le contrôle, en ayant soit une majorité des droits de vote soit le droit d'exercer un pouvoir de contrôle. Les sociétés dans lesquelles Shell a une influence significative mais pas de contrôle sont désignées par les expressions « sociétés associées » ou « associés » et les sociétés dans lesquelles Shell a un contrôle partagé sont désignées par l'expression « entités contrôlées conjointement ». Dans ce communiqué de presse, associés et entités contrôlées conjointement sont également désignés par « investissements en capitaux propres ». Le terme « Intérêts Shell » est utilisé par commodité pour indiquer les intérêts participatifs (par exemple, notre part de 23 % dans Woodside Petroleum Ltd.) directs et/ou indirects détenus par Shell dans une société en participation, un partenariat ou une société, après exclusion de tous les intérêts de tierces parties.

Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives concernant la situation financière, et les résultats d'exploitation et d'activité de Royal Dutch Shell. Toutes les déclarations autres que les déclarations de faits historiques sont, ou peuvent être considérées comme, des déclarations prospectives. Les déclarations prospectives sont des déclarations d'attentes futures reposant sur des attentes et hypothèses actuelles de management et qui font intervenir des risques connus et des incertitudes en raison desquels les résultats réels, performances ou événements peuvent différer de façon matérielle de ceux exprimés ou impliqués dans ces déclarations. Les déclarations



prospectives incluent, entre autres choses, des déclarations concernant l'exposition potentielle de Royal Dutch Shell aux risques de marché et des déclarations exprimant les attentes, convictions, estimations, prévisions, projections et hypothèses du management. Ces déclarations prospectives sont identifiées par leur utilisation de termes et d'expressions tels que « anticiper », « croire », « pourrait », « estimation », « attentes », « ont l'intention », « peuvent », « planifient », « objectifs », « prévisionnel », « probablement », « projettent », « vont », « cherchent à », « visent », « risques », « objectifs », « devrait » et termes et expressions similaires.

Il existe en outre un certain nombre de facteurs qui pourraient affecter les opérations futures de Royal Dutch Shell et pourraient entraîner des différences significatives entre ces résultats et ceux exprimés dans les déclarations prospectives incluses dans le présent communiqué de presse, y compris (mais sans s'y limiter) : (a) fluctuation des prix du pétrole brut et du gaz naturel ; (b) changements dans la demande des produits Shell ; (c) fluctuation des devises ; (d) résultats de forage et de production ; (e) estimation des réserves ; (f) perte de part de marché et concurrence du secteur ; (g) risques environnementaux et physiques ; (h) risques associés à l'identification pour acquisition de terrains et cibles appropriés, et réussite de la négociation et conclusion positive de telles transactions ; (i) risque de conduite d'activités dans des pays en développement et pays soumis à des sanctions internationales ; (j) développements législatifs, fiscaux et réglementaires y compris mesures de régulation concernant le changement climatique ; (k) conditions de marché économiques et financières dans différents pays et régions ; (l) risques politiques y compris les risques d'expropriation et de renégociation des termes des contrats avec des services gouvernementaux, retards ou avancements dans l'approbation de projets et retards dans le remboursement de coûts partagés ; et (m) changement de termes d'échange.

Toutes les déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse sont expressément qualifiées dans leur intégralité par les déclarations prudentes contenues ou désignées dans cette section. Les lecteurs ne doivent pas s'appuyer de façon excessive sur les déclarations prospectives. Des facteurs supplémentaires pouvant affecter les résultats futurs figurent dans le document 20-F Royal Dutch Shell pour l'exercice achevé au 31 décembre 2013 (disponible à l'adresse [www.shell.com/investor](http://www.shell.com/investor) et [www.sec.gov](http://www.sec.gov)).

Ces facteurs doivent également être pris en compte par le lecteur. Chaque déclaration prospective n'est valable qu'à la date du présent communiqué de presse, à savoir le 30 septembre 2016. Ni Royal Dutch Shell ni aucune de ses filiales ne s'engagent à actualiser ou à réviser de façon publique toute déclaration prospective suite à de nouvelles informations, événements futurs ou autres informations. Au vu de ces risques, les résultats peuvent différer de façon matérielle de ceux indiqués, impliqués ou inférés à partir des déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse. Aucune assurance ne peut être donnée sur le fait que les versements de dividendes vont à l'avenir égaux ou dépasser ceux indiqués dans ce communiqué de presse, ou sur le fait qu'ils seront effectués.

Il est possible que nous ayons utilisé certains termes dans le présent communiqué de presse que les recommandations de la SEC (Commission des opérations de bourse des États-Unis) nous interdisent strictement d'inclure dans les enregistrements que nous déposons auprès de la SEC. Les investisseurs américains sont vivement invités à étudier attentivement les informations publiées dans notre Formulaire 20-F, Fichier n° 1-32575, disponible sur le site web de la SEC à l'adresse [www.sec.gov](http://www.sec.gov). Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de la SEC en appelant le 1-800-SEC-0330.